

Traité d'Amsterdam - Déclaration n° 31 relative à la décision du Conseil du 13 juillet 1987 (2 octobre 1997)

Légende: Déclaration relative à la Décision du Conseil du 13 juillet 1987, annexée à l'Acte final du Traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997.

Source: Protocole (n° 7) sur les institutions dans la perspective de l'élargissement de l'Union européenne, dans Journal officiel des Communautés européennes (JOCE). 10.11.1997, n° C 340., p.111 [s.l.]. ISSN 0378-7052. "Traité d'Amsterdam", p. 137.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/traite_d_amsterdam_declaration_n_31_relative_a_la_decision_du_conseil_du_13_juillet_1987_2_octobre_1997-fr-dce92cb5-1f6d-4ee9-a3e6-20ada39b8237.html



Date de dernière mise à jour: 15/09/2016

Traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes (2 octobre 1997)

31. Déclaration relative à la décision du Conseil du 13 juillet 1987.....

[...]

31. Déclaration relative à la décision du Conseil du 13 juillet 1987

La Conférence invite la Commission à présenter au Conseil, au plus tard à la fin de 1998, une proposition modifiant la décision du Conseil du 13 juillet 1987 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission.

[...]